



académie
Lille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'Académie

à

Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale
Madame et Messieurs les Présidents des
Universités
Messieurs les Directeurs des Grandes Ecoles
Madame le Directeur du CROUS
Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Etablissement
et de service
Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O.

Rectorat

Lille, le 07 octobre 2015

Département des
personnels
enseignants
1^{er} BUREAU

Dossier suivi par
Stéphanie LANDMANN
Chef de bureau
Téléphone
03 20 15 65 97
Courriel
dpe-b1@ac-lille.fr

OBJET : Disponibilités, Congé de non- activité pour raisons d'études des
personnels titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation au titre
de l'année scolaire 2016/2017

La présente note de service a pour but d'informer les personnels placés sous votre autorité des modalités relatives aux disponibilités et au congé de non-activité pour raisons d'études qu'il leur est possible de solliciter, sous certaines conditions, pour l'année scolaire 2016-2017.

Les personnels titulaires trouveront toutes les indications concernant les différentes demandes qu'ils peuvent formuler sur les tableaux annexés à cette note et utiliseront les imprimés-type correspondants dont les modèles sont joints. Les intéressés veilleront à compléter leur demande en joignant une lettre de motivation explicitant leur projet.

Je vous remercie de bien vouloir en assurer la reproduction en fonction des besoins des personnels de votre établissement.

Le fonctionnaire placé dans une de ces positions statutaires ne perçoit aucun traitement. S'il est redevable de retenues rétroactives à la suite de la validation pour la retraite de ses services de non titulaire, il doit continuer à s'acquitter de sa dette.

Cité Académique
Guy Debeyre
20 rue St Jacques
B.P 709
59033 LILLE Cedex

DISPONIBILITES ET CONGE DE NON-ACTIVITE POUR RAISONS D'ETUDES (*)

J'appelle l'attention des personnels enseignants titulaires sur le fait que : les disponibilités et congés de non-activité pour raisons d'études, sollicités dès maintenant, pourront être accordés sous réserve des nécessités de service.

Les personnels bénéficiant de congés de cette nature, perdent leur poste et les postes ainsi libérés sont offerts au mouvement de la rentrée 2016.

Les intéressés devront demander leur réintégration ou renouveler leur demande avant le **18 décembre 2015** pour la rentrée **2016**.

En outre, j'engage les personnels sollicitant un congé de non-activité pour raisons d'études à bien vérifier qu'ils seront en mesure d'effectuer le versement des retenues pour pension civile, s'ils souhaitent le maintien de leurs droits à pension.

CALENDRIER

Les nouvelles demandes de disponibilité et congé de non-activité pour raisons d'études* devront être déposées dans l'établissement au plus tard le :

19 janvier 2016

accompagnées, le cas échéant, des pièces justificatives nécessaires.

Elles seront ensuite transmises par vos soins pour le **29 janvier 2016** à votre **bureau de gestion, au Département des Personnels Enseignants (D.P.E.)**

Je vous remercie des dispositions que vous prendrez pour faciliter l'information relative aux présentes instructions et à leur mise en œuvre.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale de l'Académie
Par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines
LUDOVIC JOHANN

Jérôme COLSON

(*) le congé de non activité pour raisons d'études est différent du congé de formation professionnelle qui fait l'objet d'une autre circulaire.